

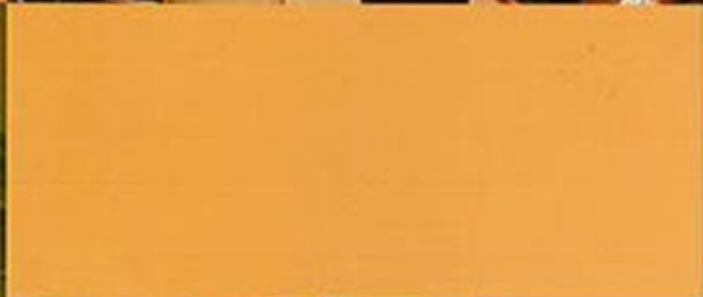


Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
Des Châtel's

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



RAPPORT ANNUEL 2016

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHÂTELS**

Avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
2. MODIFICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE MANDAT	6
3. TERRITOIRE	6
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2016	7-8
5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	8
CONCLUSION	9
ANNEXE 1 ÉTATS FINANCIERS	10

MOT DU PRÉSIDENT

Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2016, lequel revêt à la fois un caractère de bilan sur les dossiers traités ainsi qu'une revue des dossiers actifs à suivre de près au cours des prochains mois, sinon des prochaines années dans certains cas.

Les principaux dossiers ayant retenu l'attention du Conseil de quartier Des Châtelers, cette année, et dont le rapport fera mention sont les suivants :

- Implication dans le projet de loi du gouvernement du Québec, le projet de loi 122, particulièrement au sujet de l'article abolissant le processus référendaire
- Participation à une table de concertation sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable
- Étude de requalification du boulevard de l'Ormière: consultation publique et résolution
- Accompagnement des commerçants du boulevard de l'Ormière : « L'Ormière Gourmand »
- Problématique liée au développement de « faux-jumelés »

Au nom de tous les membres, je remercie le personnel de l'Arrondissement et de la Ville ainsi que les conseillers municipaux du quartier, pour leur excellente collaboration dans le traitement des dossiers ayant fait l'objet d'opinions, de recommandations ou d'interventions.

Jean-Claude Falardeau, vice-président du Conseil de quartier Des Châtelers

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2016, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtelers est composé comme suit :

M. Jean-Claude Falardeau	Vice-président
M. Pierre Bouchard	Président (démission en septembre 2016)
M. Paul Guimont	Secrétaire
M ^{me} Louise Gosselin	Trésorière
M ^{me} Francine Lessard	Administratrice
M. Louis Lefebvre	Administrateur
M. Sébastien Villeneuve	Administrateur, représentant des gens d'affaires
Mme Suzanne Walters	Administratrice cooptée

Membres sans droit de vote :

M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtelers
M ^{me} Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les Saules
M. Xavier Mercier-Méthé	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M ^{me} Jeannine Lefebvre	Secrétaire de soutien

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4). Il est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote. Des comités pléniers peuvent aussi être convoqués sur des sujets précis, notamment sur le Plan directeur du quartier ou sur le Plan d'action afférent.

Au cours de l'année 2016, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtelers a tenu huit (8) assemblées régulières et 2 assemblées extraordinaires.

Le conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

MODIFICATIONS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (en cours de mandat)

En septembre 2016, le conseil a reçu la démission du président, monsieur Pierre Bouchard. Nous remercions monsieur Bouchard pour sa généreuse contribution. Une administratrice cooptée est entrée en fonction, madame Suzanne Walters, ce qui nous a permis de garder sept (7) administrateurs en poste.

TERRITOIRE

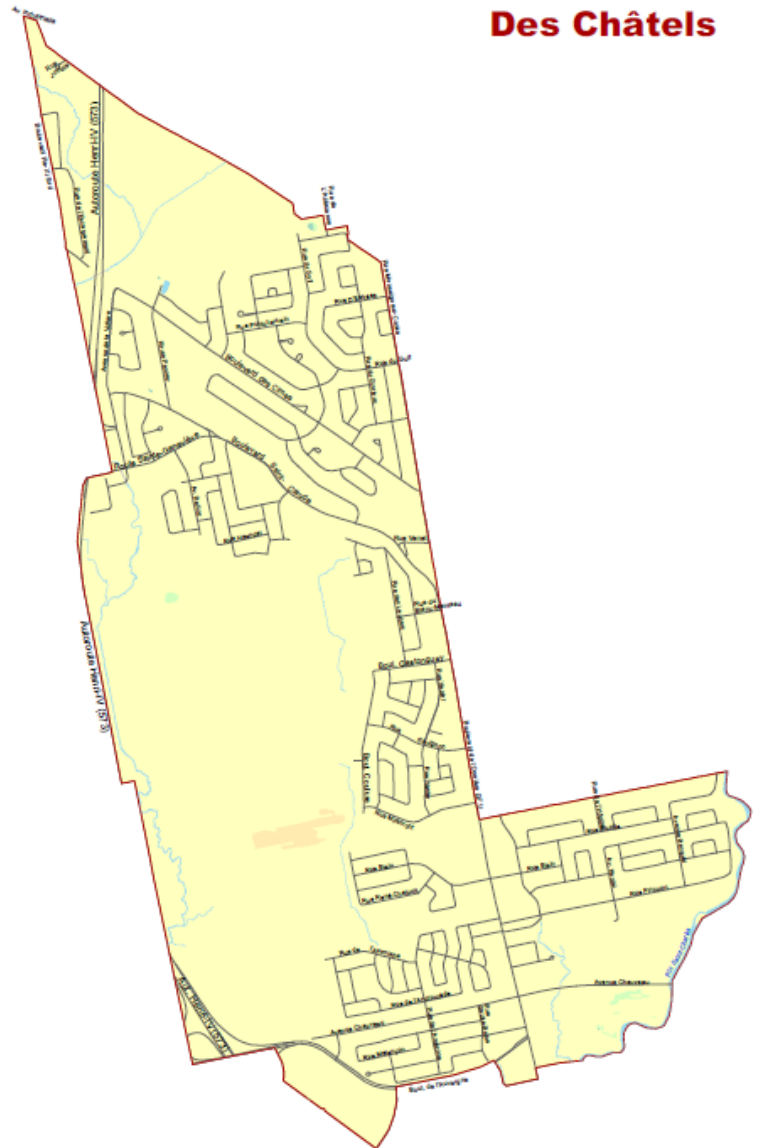
Le quartier Des Châtel est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtel, une partie de celui de Duberger-Les Saules et une partie du district électoral de Val-Bélair. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles à part une section décrite plus bas qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

En gros, le quartier est délimité à l'ouest par l'autoroute Henri IV, à l'est, en partie par le boulevard de l'Ormière et la rue Monseigneur-Cooke. Au sud, le boulevard de l'Auvergne trace la limite, excepté pour le Carrefour Neufchâtel qui est englobé dans le quartier des Châtel. Au nord, le parc Montchâtel marque la fin du territoire des Châtel avec les rues Paul-Kane et Jade.

Le secteur au sud de l'avenue Chauveau faisant partie du quartier des Châtel appartient à l'arrondissement Des Rivières.

Comme écrit plus haut, le boulevard de l'Ormière marque une frontière, sauf pour la portion comprise entre les rues Durand et Chauveau. La limite sera la rivière Saint-Charles. Au nord de la rue Durand, cette section revient au quartier de Loretteville.

Des modifications à la limite nord du quartier ont été proposées par résolution par les Conseils de quartier Des Châtel et Val-Bélair afin d'harmoniser ces limites avec le cadre bâti existant. Ces modifications sont toujours en attente de l'approbation du conseil de ville à la suite de la tenue du processus de consultation publique sur le sujet inhérent à leurs adoptions.



RAPPORT DES ACTIVITÉS 2016

1) Prise de position au sujet d'un article du projet de loi 122, abolissant le processus référendaire dans les quartiers visés par un développement ou un changement de zonage

Le conseil de quartier Des Châtels, à l'instar des 25 autres conseils de quartier (sur 27) a fait partie du Regroupement des conseils de quartier qui s'objecte à l'abolition du processus référendaire dans le projet de loi cité plus haut. Nous croyons qu'il est important que les citoyens conservent un pouvoir sur les changements apportés dans leur quartier. Les députés des comtés qui sont sur le territoire des conseils de quartier de la Ville de Québec ont été rencontrés par des membres du Regroupement des conseils de quartier pour faire valoir notre point de vue.

La Ville de Québec a commandé une étude à l'Institut du Nouveau Monde sur ses pratiques de participation publique. Le rapport de l'Institut a été déposé. Il reste à savoir ce que les élus en feront.

2) Participation à une Table de concertation sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable

À l'initiative du Conseil de quartier des Maizerets, une table de concertation sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable, « la Table PDRC », regroupant la quasi-totalité des conseils de quartier a été formée, il y a environ deux ans. L'objectif de cette table est d'envoyer un message commun à l'administration municipale sur la nécessité de consulter les conseils de quartier lors de ce processus de révision.

La Ville de Québec a présenté la révision du Plan directeur du réseau cyclable en mai 2016. Beaucoup d'améliorations ont été apportées ou sont en voie de l'être.

La « Table PDRC » produira un mémoire à la prochaine consultation de la Ville de Québec sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec (SAD), en juin 2017.

3) Requalification du boulevard de l'Ormière

Un projet de règlement de zonage, découlant de l'étude de requalification du boulevard de l'Ormière a été soumis à la consultation en décembre 2016. Deux conseils de quartier, celui de Loretteville et le nôtre, Des Châtels, ont été réunis lors d'une consultation publique qui s'est tenue le 14 décembre 2016 à l'édifice Denis-Giguère à Loretteville. La réunion commune des deux conseils de quartier était une première, ce qui a été très enrichissant.

Des citoyens et des gens d'affaires se sont présentés à cette assemblée pour faire connaître leur point de vue et leur désaccord dans certains cas. Le conseil de quartier en a tenu compte lors d'une réunion extraordinaire fixée quelques jours plus tard. Nous voulions examiner plus à fond les implications des propositions. Le conseil a fait des amendements à la proposition principale, des amendements qui ont été retenus en majorité par le conseil d'arrondissement de La Haute Saint-Charles.

Les voici :

1) L'usage C21, c'est-à-dire le débit d'alcool, est maintenu à Place L'Ormière alors que cet usage aurait été aboli selon le projet.

2) Le pourcentage d'aire verte à 15 % d'un terrain commercial est maintenu comme il était (plutôt qu'à 25 % comme inscrit dans le projet). La largeur des bâtiments demeure à 50 % du terrain (plutôt qu'à 55 % dans le projet). Nous avons accueilli favorablement les avis des commerçants pour qui les propositions faites dans le projet de requalification constituaient un risque dans le succès de leurs affaires : les emplacements de stationnements en nombre suffisant sont un atout majeur dans le succès de leurs commerces, particulièrement en restauration.

3) Cependant, la hauteur maximale des bâtiments demeure à 15 mètres.

4) Accompagnement des commerçants du boulevard de l'Ormière

L'événement « L'Ormière Gourmand » a eu lieu le vendredi 8 juillet 2016 sous la présidence d'honneur de monsieur François Chartier, « créateur d'harmonies ». Cet événement a été financé en grande partie par les commerces du quartier. Le conseil de quartier a été sollicité pour soutenir l'organisation de cette fête gourmande et a répondu présent! La journée a connu un grand succès.

Maintenant, l'autre étape consiste en la mise sur pied d'une association de gens d'affaires. Des approches ont été faites. L'association devrait voir le jour dans un proche avenir.

5) Problématiques liées au développement de « faux-jumelés »

Un citoyen a déposé une pétition en décembre 2015 au conseil d'arrondissement et au conseil de quartier afin de s'opposer à l'émission de permis pour la construction de bâtiment de type jumelés (faux-jumelés) dans une rue où le zonage ne permet pas la construction de jumelés. Nous avons appuyé ce citoyen, lors de sa présence au conseil de quartier en décembre 2015 et avons continué de le soutenir dans sa démarche. Une résolution et une lettre ont été adressées au Conseil municipal de la Ville afin de les sensibiliser à la problématique de ce type de projet qui contourne en quelque sorte la réglementation. Nous demeurons alertes sur ce sujet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mercredi 27 avril 2016, en présence de quelques citoyennes et citoyens. Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2015.

PRÉSENTATIONS

Une présentation d'un Portrait du transport offert aux utilisateurs des services communautaires, de la santé et des loisirs des secteurs de Loretteville, Val-Bélair et Neufchâtel-Est réalisé par les organismes Groupe action Val-Bélair et le projet le Pont a été présentée au conseil le 27 avril 2016. Madame Linda Duchaine, organisatrice communautaire au CIUSSS de la Capitale-Nationale, a offert la présentation.

Une présentation sur « *Comment restaurer la biodiversité sur son terrain pour se protéger des impacts du changement climatique* » a été offerte par madame Diane Pruneau, détentrice d'un doctorat en éducation relative à l'environnement, le 22 juin 2016.

Une présentation concernant la préparation de la Ville et des citoyens en matière de sécurité civile a été offerte par monsieur Stéphane Cormier, coordonnateur en sécurité civile à la Ville de Québec, le 15 novembre 2016.

CONCLUSION

Le conseil de quartier Des Châtelers est à l'écoute de ses citoyens. Il se préoccupe de la qualité de vie du quartier. Nous veillons à conserver un environnement sain, agréable et sécuritaire, et de l'améliorer si besoin est.

La qualité des équipements de loisirs est un aspect important, tout comme l'accès à du transport en commun efficace ainsi qu'à des pistes cyclables sécuritaires.

De plus, les commerces du quartier revêtent une importance capitale dans la vie de notre communauté. Nous les encourageons et prenons part aux débats qui les concernent.

Pour la prochaine année, il y a encore du pain sur la planche! Avec l'implication des administrateurs et des citoyens qui font partie d'office du conseil de quartier, nous continuerons de travailler sur les préoccupations des citoyens et sur des dossiers qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de vie et sur la vie démocratique.

ANNEXE 1 ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	487	886
Total de l'actif	487	886
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	140	0
Total du passif	140	0
Actif net non affecté	347	886

CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2016	2015
Produits		
Subvention de la Ville	615	900
Autres	0	0
Total des produits	615	900
 Charge		
Fonctionnement	1153	619
Total des charges	1153	619
 Excédent des produits par rapport aux charges	(538)	281
Actif net au début de l'exercice	886	605
 Actif net à la fin de l'exercice	347	886
Affecté	0	0
Non affecté	347	886